

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de Comté de Bécancour, **séance extraordinaire du 4 juin 2025**, tenue à Bécancour (secteur Gentilly – salle du conseil des maires) à 19 h 05 sous la présidence de M. Mario Lyonnais, préfet de la MRC de Bécancour et maire de Sainte-Françoise, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Bécancour	Mme Annie Gauthier, représentante
	M. Pierre Moras, représentant
Deschailions-sur-Saint-Laurent	M. Christian Baril, maire
Fortierville	Mme Julie Pressé, mairesse
Lemieux	Mme Céleste Simard, représentante
Manseau	M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	M. René Guimond, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Françoise	M. Yvon Paulin, représentant
Sainte-Marie-de-Blandford	Mme Ginette Deshaies, mairesse
Sainte-Sophie-de-Lévrard	M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Sylvère	Mme Sylvie Tanguay, mairesse

Formant quorum

Absents : Mme Lucie Allard, mairesse de la Ville de Bécancour et
préfète suppléante
M. Eric Dupont, maire de Saint-Pierre-les-Becquets

Assistent également à cette séance :

M. Vincent Marcoux, directeur général et greffier-trésorier
Mme Valérie Le Jeune, greffière-trésorière adjointe
Mme Julie Dumont, directrice du service d'aménagement

1. AVIS DE CONVOCATION, PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par le *Code municipal*, signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courrier électronique, incluant l'ordre du jour, à chacun des membres du conseil le 29 mai 2025.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Lyonnais souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de la séance.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION #2025-06-133

SUR PROPOSITION DE Mme Céleste Simard;

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel quel laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. AVIS DE CONVOCATION, PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. AMÉNAGEMENT
 - 4.1 Plan climat – Octroi du mandat
 - 4.2 PIIRL – Modification au contrat
5. GÉNÉRAL
 - 5.1 Transport des personnes de la MRC de Bécancour – demande d'avance de fonds
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4. AMÉNAGEMENT

4.1 Plan climat – Octroi du mandat

RÉSOLUTION #2025-06-134

CONSIDÉRANT QUE le programme gouvernemental « Accélérer la transition climatique locale (ATCL) » a pour objectif de fournir un soutien aux organismes municipaux afin de les aider à élaborer des plans climat et à mettre en œuvre les actions qui en découleront, en réponse aux défis croissants posés par les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour a procédé à un appel d'offres public pour la réalisation de son plan climat;

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 12 mai 2025, huit (8) firmes ont déposé leurs documents avant la date et l'heure limite;

CONSIDÉRANT QU'un Comité de sélection s'est rencontré afin de tirer une conclusion sur l'analyse effectuée par chacun des membres, et ce, pour chacune des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT QUE le pointage intérimaire de chacune des soumissions devait être supérieur à 70 % afin que l'enveloppe de prix soit ouverte;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de sélection de la MRC de Bécancour recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels à la firme ayant obtenu le meilleur pointage final, soit : « Les Services EXP inc. »;

SUR PROPOSITION DE M. René Guimond;

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

- d'octroyer le contrat pour la réalisation du plan climat, tel que recommandé par le Comité de sélection, à l'entreprise « Les Services EXP inc. », au montant de 104 900 \$ avant taxes;
- d'autoriser M. Vincent Marcoux, directeur général et greffier-trésorier de la MRC, à signer les documents concernant le présent mandat.

4.2 PIIRL – Modification au contrat

RÉSOLUTION #2025-06-135

CONSIDÉRANT QUE par la résolution #2025-03-63, le conseil des maires de la MRC a octroyé le mandat de mise à jour de son plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) à la firme Pluritec Ltée;

CONSIDÉRANT QUE le présent mandat inclut le relevé des ponceaux présents sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les documents d'appel d'offres évaluaient entre 482 et 530 le nombre de ponceaux à analyser dans le cadre du projet;

CONSIDÉRANT QUE cette estimation provient du premier plan d'intervention en infrastructures routières locales et qu'il n'est plus à jour;

CONSIDÉRANT l'ajout possible de 970 ponceaux aux 530 mentionnés à l'offre de prix;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de Pluritec Ltée passe d'un montant de 253 820 \$ à 402 230 \$ avant taxes si les ajouts des ponceaux sont confirmés;

CONSIDÉRANT QUE cette soumission demeure celle offrant le prix le plus bas conforme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC devra payer pour chaque relevé de ponceau véritablement fait, et non pas selon l'un ou l'autre des nombres mentionnés dans les documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'une modification au contrat est nécessaire;

CONSIDÉRANT l'avis juridique déposé par Me Patrick Beauchemin, de l'étude Morency Société d'avocats;

CONSIDÉRANT QUE ce présent avis juridique constitue un motif pour justifier la modification du contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'avis conclue que les travaux supplémentaires visés par la modification du contrat découlent de conditions non prévues lors de la soumission, constituent une modification accessoire au contrat octroyé et n'en change pas sa nature, le tout tel que requis par l'article 938.0.4 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1) ainsi que le *Règlement sur la gestion contractuelle* #391 de la MRC;

SUR PROPOSITION DE M. Christian Baril;

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de modifier le contrat octroyé à la firme Pluritec Ltée par l'ajout de 970 ponceaux potentiels à relever sur le territoire de la MRC et représentant une somme additionnelle de 148 410 \$ et d'autoriser M. Vincent Marcoux, directeur général de la MRC, à signer l'avenant au contrat. Cette modification au présent contrat est conditionnelle à l'approbation par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD).

19 h 11, arrivée de M. Jean-Guy Beaudet.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de Comté de Bécancour**

5. GÉNÉRAL

5.1 Transport des personnes de la MRC de Bécancour – demande d’avance de fonds

RÉSOLUTION #2025-06-136

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour est mandataire du transport collectif et du transport adapté sur le territoire et qu'elle a délégué à l'organisme « Transport des personnes de la MRC de Bécancour » l'ensemble de la gestion du transport;

CONSIDÉRANT QUE le Transport des personnes de la MRC de Bécancour a dressé un bilan de ses obligations financières jusqu'au 30 juin prochain, date de la fin de la transition convenue afin que la MRC de Bécancour rapatrie tous les pouvoirs en matière de gestion de transport, selon la résolution #2025-04-86;

CONSIDÉRANT QUE le Transport des personnes de la MRC de Bécancour a des obligations financières à respecter et qu'elle ne peut présumer la date à laquelle les subventions seront acheminées;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) débourse tardivement les subventions octroyées concernant les services offerts de transport sur le territoire;

SUR PROPOSITION DE Mme Julie Pressé;

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires autorise une avance de fonds au montant de 210 000 \$ à l'organisme et que les besoins futurs énumérés dans le bilan présenté soient comblés jusqu'à un maximum de 30 000 \$ sous présentation de pièces justificatives. Les montants octroyés en avance de la part de la MRC seront crédités des subventions provenant de la part du MTMD.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

7. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION #2025-06-137

SUR PROPOSITION DE M. Pierre Moras;

IL EST APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée à 19 h 16.

Mario Lyonnais
Préfet

Vincent Marcoux
Directeur général et greffier-trésorier